

■ DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège de l'association dissoute:
Association émerà en liquidation, Sion
2. Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3. Date de la décision: 04.06.2009
4. Echéance de préavis des créances: **07.10.2009**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Association émerà en liquidation, avenue de la Gare 3,
1950 Sion
6. Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de l'association dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7. Remarques: Transfert de ses actifs et passifs à la fondation à créer "Fondation Emera".

Christian Favre, Etude d'avocat et notaire
1950 Sion 2

05230562